

## **THEME II : INDEPENDANCE ET INTERDEPENDANCE : INVENTER DES CONVERGENCES PORTEUSES**

*Nous ne sommes pas seuls. L'Afrique, l'Asie et les peuples libres et libérés de tous les coins du monde se trouveront toujours aux côtés de millions de Congolais qui n'abandonneront la lutte que le jour où il n'y aura plus de colonisateurs et leurs mercenaires dans notre pays. A mes enfants que je laisse, et que peut-être je ne reverrai plus, je veux qu'on dise que l'avenir du Congo est beau et qu'il attend d'eux, comme il attend de chaque Congolais, d'accomplir la tâche sacrée de la reconstruction de notre indépendance et de notre souveraineté, car sans dignité il n'y a pas de liberté, sans justice il n'y a pas de dignité, et sans indépendance il n'y a pas d'hommes libres (Dernière lettre de Lumumba à Pauline, sa femme)*

### **L'ONU DANS LE PROCESSUS DE PRESERVATION DE L'INDEPENDANCE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

*Par Hilaire De Prince POKAM  
Enseignant à l'Université de Dschang (Cameroun)*

#### **Résumé**

*Depuis l'indépendance proclamée le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo (RDC) appelée tout d'abord Congo (1908-1971), ensuite Zaïre (1971-1997), se trouve confrontée à plusieurs crises qui ont ébranlé sa souveraineté et suscité l'intervention de plusieurs acteurs internationaux à l'instar de l'Organisation des Nations Unies (ONU), des Etats-Unis, de la France, de la Belgique, etc. En ce qui concerne particulièrement l'ONU qui a accéléré le rythme de la décolonisation en rendant prohibitif pour les puissances coloniales le coût politique du statu quo<sup>1</sup>, elle est présente dans ce pays depuis plus de quarante ans. Cet article se propose, à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance de la RDC, de savoir si ses multiples actions menées depuis 1960, ont été un facteur de préservation de la souveraineté internationale de ce pays dont les ressources minières très alléchantes suscitent des convoitises sans pareilles à travers les grandes puissances. Car, « il y a bien longtemps que le sous-sol du Congo aiguise les appétits »<sup>2</sup>. Il nous conduira à nous demander si cette présence continue de l'Organisation mondiale n'est pas plutôt le signe de son échec et de son instrumentalisation par ses membres influents ayant des enjeux plus ou moins avoués dans ce pays. Ce qui ouvrira des pistes pour de véritables stratégies de préservation de l'indépendance de la RDC.*

### **I – UN ENGAGEMENT MITIGE DANS LE PROCESSUS DE PRESERVATION DE L'INDEPENDANCE DE LA RDC**

De même que la Société des Nations, la création de l'ONU fut en relation directe avec l'expérience des deux guerres mondiales. C'est la raison pour laquelle l'Organisation mondiale est loin d'être insensible aux situations susceptibles de menacer la paix qui représente sa fonction centrale. Elle s'est engagée maintes fois en RDC dans des opérations de

<sup>1</sup> - SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, Dictionnaire des relations internationales, 2006, p. 369.

<sup>2</sup> - BRAECKMAN Colette, Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale, Paris, Fayard, 2003, p. 7.

maintien de la paix. Car, l'indépendance de ce pays est très souvent ébranlée par les guerres civiles et les invasions étrangères des Etats voisins qui le dépossèdent de certaines de ses prérogatives de souveraineté. C'est tout d'abord entre 1960-1964 et depuis la première guerre du Congo de 1996 ayant permis à Laurent-Désiré Kabila de renverser Mobutu au pouvoir depuis 1965. Cependant, cet engagement n'a pas toujours été efficace.

## **1. L'intervention effective mais subvertie par les grandes puissances lors de la crise de 1960-1964**

Lors de la crise de 1960-1964, l'ONU vint au secours de la RDC. Son action fut cependant en partie compromise par les divergences entre grandes puissances dont les comportements étaient plus conformes à leurs intérêts. Ce qui conforte un des postulats de l'analyse stratégique selon lequel « les acteurs ont toujours des objectifs. Il n'y a pas d'acte gratuit, le comportement de chacun dans une situation organisationnelle est toujours orienté vers des buts »<sup>3</sup>.

### **1.1. L'effectivité de l'intervention**

La RDC accéda à l'indépendance le 30 juin 1960. Les jours suivants, des désordres éclatèrent et la Belgique envoya des troupes afin, selon elle, de protéger et d'évacuer les Européens. Le 12 juillet 1960, le Gouvernement congolais demanda à l'ONU une aide militaire pour protéger le pays contre l'agression extérieure, restaurer la paix et l'ordre, mettre fin à la sécession des provinces du Katanga et du Kasai. Deux jours plus tard, le Conseil de Sécurité (CS) exigea par une résolution à la Belgique, de retirer ses troupes et autorisa la prestation d'une assistance militaire au Gouvernement congolais jusqu'au moment où les forces nationales de sécurité seraient à même, selon l'avis du Gouvernement, de remplir leur tâche.

En moins de 48 heures, des contingents de la Force des Nations Unies fournis par plusieurs pays (asiatiques et africains notamment), commencèrent à arriver au Congo. En même temps, des experts civils de l'ONU étaient dépêchés sur place pour aider à maintenir les services publics essentiels. Pendant les quatre années qui suivirent, l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) eut pour mission d'aider le Gouvernement congolais à restaurer et à maintenir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du pays, de l'aider à maintenir l'ordre et de mettre en œuvre un vaste programme d'assistance technique.

Les instructions données par le CS à la Force des Nations Unies furent renforcées au début de 1961, après l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Patrice Lumumba. Celle-ci devait protéger le Congo de toute ingérence extérieure, notamment en évacuant les mercenaires et conseillers étrangers du Katanga et en empêchant, par la force si nécessaire en dernier ressort, les affrontements et la guerre civile.

Après la rentrée du Parlement en août 1961, qui s'effectua sous les auspices de l'ONU, le principal problème était la tentative de sécession du Katanga, menée et financée par des éléments étrangers. En septembre et décembre 1961, puis en décembre 1962, les forces sécessionnistes menées par des mercenaires étrangers affrontèrent la Force des Nations Unies. En février 1963, après la réintégration du Katanga dans le Congo, la Force commença progressivement son retrait. A la demande du Gouvernement congolais, l'Assemblée générale de l'ONU autorisa le maintien d'effectifs réduits pendant encore six mois. Le retrait fut donc

---

<sup>3</sup> - ROJOT (J), op. cit., p. 217.

achevé le 30 juin 1964. L'aide civile continua sous la forme du plus vaste programme d'assistance en 1963-1964. Ce programme occupait environ 2000 spécialistes. Cette première intervention de l'ONU dont le mandat fut modifié pour inclure la garantie de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Congo, ne semble pas un succès total tant par son déroulement que ses résultats. Car elle a été subvertie par les grandes puissances qui ont une « force au jeu »<sup>4</sup> au sein des Nations Unies.

## 1. 2. La subversion de l'intervention par les grandes puissances

L'opération des Nations Unies en vue de la consolidation de la frêle indépendance du Congo, donne lieu à une configuration<sup>5</sup> qui forme un ensemble de tensions entre les grandes puissances. Elle a au départ fait l'objet de controverses entre les membres permanents du CS en concurrence les uns avec les autres tant pour la définition du problème que pour l'élaboration des solutions à apporter. Car, elle a été engagée alors que le CS, responsable politique de cette action, était profondément divisé. Cette force de maintien de la paix se retrouve dans une situation de guerre, alors qu'elle n'est en aucune manière préparée pour ce type de mission.

D'abord le désaccord sur sa mission et même la nature de son mandat a été patent. Par exemple, le Gouvernement congolais, avec le soutien des Africains « radicaux » et des Etats socialistes, demandait que l'ONUC n'expulse pas seulement les troupes belges du Katanga, mais qu'elle mette aussi un terme à la sécession de l'autre province par la force si nécessaire. Le Secrétaire général qui pensait que l'ONU avait un rôle décisif à jouer pour prévenir le chaos comme pour éviter l'engagement des grandes puissances lorsque éclatent les troubles au Congo<sup>6</sup>, insistait de l'autre côté que le rôle de l'ONUC n'était pas politique et était confiné à la pure action de police. Il était soutenu par la plus grande partie des puissances occidentales menées par les Etats-Unis. Jusqu'à sa mort accidentelle en 1961, il maintenait toujours cette interprétation restrictive du mandat de l'ONUC. C'est finalement sous U Thant que la sécession katangaise s'acheva en 1962.

Ensuite, il y eut une absence de soutien des grandes puissances à l'initiative de l'ONU, principalement trois membres du CS : Etats-Unis, France, URSS. La France tenta d'entraver l'action de l'ONU en refusant de participer aux frais engagés pour ses opérations au Congo. Elle vota comme l'URSS, contre le projet de résolution du 20 septembre 1960 faisant notamment appel aux Etats membres de l'ONU pour contribuer au Fonds des Nations Unies pour le Congo. Le général de Gaulle l'annonça lui-même dans une conférence de presse, le 18 avril 1961, où il reprocha « à l'Organisation des Nations Unies ou désunies » ses « séances tumultueuses et scandaleuses » et son « ambition de se manifester, fût-ce par les armes, comme elle l'a fait au Congo. Le résultat, dit-il, c'est que l'on voit se transporter sur place son incohérence globale, les conceptions personnelles de ses divers mandataires et la partialité individuelle de chacun des Etats qui envoient leurs contingents avec leurs propres consignes »<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> - « La « force au jeu » est un concept relationnel. Il désigne les chances qu'a un joueur de l'emporter sur un autre », ELIAS Norbert, Qu'est-ce que la sociologie, Paris, édition de l'Aube, 1986, p. 86.

<sup>5</sup> - « Ce qu'il faut entendre par configuration, c'est la figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques », ELIAS (N), *ibid.*, p. 157.

<sup>6</sup> - DE SENARCLENS (P), *op. cit.*, p. 117.

<sup>7</sup> - WAUTHIER Claude, Quatre présidents et l'Afrique, Paris, Seuil, 1995, p. 106.

La hargne du président français envers le « machin » s'accompagnait d'une animosité personnelle envers Dag Hammarskjöld. Sans aucun doute, l'âpreté des débats au Palais de verre de Manhattan et les tergiversations de l'ONU au Congo pouvaient-elles justifier l'attitude du Général : les forces de l'organisation internationale avaient ainsi « protégé » Lumumba à Léopoldville après son limogeage et empêché son arrestation par les soldats congolais aux ordres du colonel Mobutu, mais en même temps en occupant la radio, les Casques bleus l'empêchaient de s'expliquer publiquement et, en bloquant l'aéroport de la capitale, interdisaient à ses partisans de venir à son secours. Pourtant Dag Hammarskjöld n'était pas intervenu pour empêcher le transfert de Lumumba au Katanga après sa capture, ce qui avait incité Nikita Khrouchtchev à déclarer que c'était le Secrétaire général de l'ONU, responsable de sa « livraison » par Mobutu à Tshombé, qui avait « assassiné » Lumumba<sup>8</sup>. La réputation de l'ONU, déjà rendue responsable du chaos au Congo, avait été ternie par l'humiliante démarche de son Secrétaire général, qui avait tenté de négocier avec Tshombé à Ndola, en Rhodésie du Nord (c'est en s'y rendant que son avion s'abîma dans la forêt et qu'il y trouva la mort en septembre 1961).

La France prit également position pour la Belgique lorsque celle-ci fut mise en cause par l'URSS pour avoir saboté l'indépendance du Congo et dirigé un « complot colonialiste » en fomentant la sécession du Katanga. « Ces accusations sont ridicules »<sup>9</sup>, comme le déclarait souvent à l'époque le représentant permanent de la France à l'ONU, soutenu d'ailleurs par les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Ensuite, la France se refusa, en vertu de l'article 2 paragraphe 7 de la Charte de l'ONU, de s'immiscer dans les affaires intérieures du Congo, estimant que l'ONU ne pouvait régler la question du Congo, que seuls les Congolais devaient et pouvaient résoudre leurs propres difficultés. Sa position s'expliquait par son propre engagement en Algérie et ses visées au Katanga.

En effet, l'hostilité du président français envers l'ONU avait bien entendu ses origines dans la guerre d'Algérie : lorsque éclata la sécession katangaise, la question algérienne était âprement discutée dans l'enceinte de l'organisation internationale qui était devenue, de ce fait, l'une des bêtes noires du régime gaulliste. L'attitude du général et de son entourage s'inscrivait au demeurant dans le cadre d'une stratégie anticommuniste assez primaire que justifiait à leurs yeux le soutien de l'URSS et des leaders de l'Afrique progressiste, Kwame Nkrumah, Sékou Touré et Gamal Nasser, à Patrice Lumumba et au Gouvernement d'Antoine Gizenga. Les uns et les autres étaient pour Paris affligés d'un vice tout aussi rédhibitoire : ils défendaient la rébellion algérienne.

Aussi, la France soutenait-elle Tshombé dans son processus de partition du Zaïre. En se conciliant les bonnes grâces de Tshombé, ceci devait permettre à la France de prendre sa part du gâteau au Katanga. C'est la thèse que soutient, entre autres, Peter Scholl-Latour. « Jacques Foccart, écrit-il, avait reçu comme instruction du général de Gaulle de combler le vide laissé par le départ des Belges du Katanga et de faire valoir les intérêts français dans la partie francophone de la « ceinture de cuivre », à cheval entre la Rhodésie du Nord et la province sécessionniste »<sup>10</sup>. La France intervenait donc au Katanga dans ce sens. C'est ainsi que le représentant de l'ONU au Katanga Connor Cruise O'Brien, dans un livre qui fit le procès de l'action de Dag Hammarskjöld, y dénonçait aussi les jeux britanniques et français : « je n'ai

---

<sup>8</sup> - Ibid., p. 107.

<sup>9</sup> - Armand Bérard cite par NANDJUI Pierre, Houphouët-Boigny. L'homme de la France en Afrique, Paris, l'Harmattan, 1995, p. 149.

<sup>10</sup> - Cité par Wauthier (C), op. cit., p. 109.

pas vu l'Algérie de l'OAS et pourtant l'atmosphère de ce pays, telle qu'on la décrit m'est particulièrement familière, parce que j'ai passé six mois au Katanga. Avec cette différence que les « affreux » ne sont pas seulement quelques groupes d'Européens encadrés de mercenaires. Il y a derrière eux, au Katanga, deux grandes puissances occidentales qui pratiquement font la loi : la Grande-Bretagne et la France »<sup>11</sup>.

Les Etats-Unis, à l'instar de la France, soutenaient la Belgique qui avait occupé militairement le Katanga. C'est ainsi que le 30 juillet 1960, le Département d'Etat américain déclara que « la Belgique avait le droit d'envoyer des troupes au Congo pour protéger des vies humaines en danger ». En plus, les Etats-Unis avaient de l'aversion pour Lumumba, de même que certains responsables de l'ONU. Le général suédois Von Horn, commandant des troupes de l'ONU, écrira six ans plus tard dans ses Mémoires : « il n'était pas à dissimuler que nous tous, à commencer par Dag Hammarskjöld, nous nourrissions une profonde méfiance et de l'aversion pour Lumumba. Personnellement, je nourrissais une grande considération pour Mobutu. Contrairement à Lumumba, il me semblait un patriote qui ne perdait pas son temps à jouer avec des théories communistes ».

L'URSS s'opposa également violemment à l'opération pacificatrice de l'ONU, demandant le retrait des Casques bleus et le remplacement du Secrétaire général dont elle dénoncera « les agissements criminels »<sup>12</sup>, par une « troïka », c'est-à-dire un secrétariat de trois membres qui lui auraient permis d'y exercer son droit de veto<sup>13</sup>. Elle refusa comme la France, le paiement des opérations de maintien de la paix.

Ce comportement des grandes puissances et surtout des deux supergrands qui paralysa le CS, démontre qu'elles ont effectivement subverti l'ONUC pour leurs propres enjeux stratégiques et économiques. Il démontre à merveille que la guerre froide a gagné le Congo. Car, l'ancienne colonie belge est désormais le théâtre de la première épreuve de force américano-soviétique sur le continent noir. Devant l'Assemblée générale, le président Eisenhower salua le rôle humanitaire de l'ONU mais il mit tout en œuvre pour éviter d'avoir, avec Lumumba, un nouveau Castro au centre de l'Afrique. Khrouchchev quant à lui, dans chacune de ses interventions, fulmina contre l'impérialisme occidental : « ce que l'URSS demande est simple : bas les pattes au Congo ! Nous donnerons toute l'assistance nécessaire à la République du Congo »<sup>14</sup>. C'est ainsi que les différents leaders congolais liaient leurs stratégies locales à celles des grands acteurs internationaux : Tshombé, avec son anticommunisme virulent, et Kasavubu, jouaient la carte de l'Occident et de l'Afrique modérée ; Lumumba, proche des non-alignés, finirait par « coller » au camp socialiste et par demander à Moscou les moyens de régler la sécession du Katanga.

Ces antagonismes politiques ont bien évidemment entravé le mandat de l'ONU au Congo, comme le démontre parfaitement P. De Senarclens : « au Congo, l'ONU s'engouffre dans un univers chaotique où rien ne correspond aux catégories de sa logique conquérante. Dans sa noble candeur, le Secrétaire général avait espéré qu'elle pourrait orienter le cheminement des nouveaux Etats à l'écart des ornières de la guerre froide. Mais le monde n'échappe pas aux ambitions des grandes puissances. Il avait cru que le secrétariat pourrait agir de manière objective et indépendante en se fondant sur les directives générales du Conseil de sécurité ou

---

<sup>11</sup> - O'Brien Connor Cruise cité par Wauthier (C), op. cit., p. 107.

<sup>12</sup> - ZORGBIBE Charles, Histoire des relations internationales 1945-1962, Paris, Hachette, 1995, tome 3, p. 301.

<sup>13</sup> - COYLE CUSHMAN David, L'ONU au travail, Paris, Nouveaux Horizons, 1964, p. 140.

<sup>14</sup> - Cité par Zorgbibe (C), op. cit., p. 301.

de l'Assemblée. Mais on n'échappe pas aux contradictions du politique, aux antagonismes de la scène internationale, même en plaçant les Nations Unies au service d'une grande cause »<sup>15</sup>.

Ce comportement des grandes puissances au sein de l'ONU nous place au cœur de la théorie réaliste des relations internationales selon laquelle « la poursuite de l'intérêt national détermine l'action des Etats dans les organisations internationales »<sup>16</sup>. C'est dans ce sens que P. De Senarclens une fois de plus écrit : « les grandes puissances utilisent l'Organisation en suivant leurs propres intérêts, et ne concèdent rien aux exigences de la Charte lorsque cette dernière contrarie leurs ambitions politiques »<sup>17</sup>. Après cette affaire du Congo, il devient alors manifeste que les grandes puissances n'acceptent pas que l'ONU puisse exercer une influence politique directe, et notamment que le Secrétaire général prenne des initiatives à cette fin. L'affaire du Congo entraîne l'organisation dans une crise dont les séquelles politiques et financières continuent de peser aujourd'hui. Elle coïncide avec une remise en cause fondamentale du modèle socio-culturel qui inspirait alors l'action de l'ONU. Elle va correspondre avec un ébranlement de la prédominance occidentale au sein du secrétariat<sup>18</sup>.

Dans l'ensemble, l'intervention de l'ONU, si elle est parvenue à libérer le pays des troupes belges et des mercenaires étrangers et à préserver l'intégrité territoriale du pays, a moins réussi à établir les conditions pour le maintien du droit et de l'ordre en formant l'armée nationale congolaise en tant que force responsable. Car, comme le démontre Lefèvre, « la division, la désunion et la démoralisation dans l'armée nationale congolaise étaient en même temps la cause et le symptôme de la dislocation tribale et politique et du chaos dans le Congo. L'indiscipline et l'irresponsabilité des soldats congolais étaient la plus grande menace à la légalité interne et à l'ordre durant toute la période »<sup>19</sup>. Cette description de l'armée congolaise permet de mieux comprendre ces propos du Secrétaire général U Thant qui démontrent l'action inachevée de l'ONU au Congo. Ils ne seront d'ailleurs pas démentis par la suite : « au Congo, comme dans beaucoup d'autres pays, l'avenir est imprévisible, et l'on peut s'attendre à beaucoup de difficultés et de problèmes »<sup>20</sup>. Les deux guerres du Congo (1996-1998) qui seront marquées par l'inertie et l'engagement inefficace de l'ONU, en constitueront une parfaite illustration.

## **2. De l'inertie à un engagement inefficace lors des deux guerres du Congo**

Les deux guerres du Congo mettent encore à l'épreuve l'ONU qui se fait d'abord signaler par un silence complice et ensuite par un engagement dont l'inefficacité justifie sa présence continue en RDC.

### **2.1. L'inertie lors de la première guerre (1996- 1997)**

Dès 1992, dans le Kivu (à l'Est du Zaïre), des luttes interethniques aux enjeux politiques, fonciers et régionaux relayés par des débats sur la "nationalité douteuse" de certains Zaïrois de la région, font des milliers de morts. C'est sur fond de ces crises, enflées par une

---

<sup>15</sup> - DE SENARCLENS (P), op. cit., p. 118.

<sup>16</sup> - SMOUTS Marie-Claude, Les organisations internationales, Paris, A Colin, 1995, p. 23.

<sup>17</sup> - DE SENARCLENS (P), op. cit., p. 101-102.

<sup>18</sup> - Ibid., p. 119.

<sup>19</sup> - Cité par Walter C. Soderlund and E. Donald Briggs, "Zaïre (Democratic Republic of Congo), 1996 : "opération Assurance". The intervention that never was", p. 174, site internet : [www.styluspub.com/rescs/chapters/1565492617\\_excerpt.pdf](http://www.styluspub.com/rescs/chapters/1565492617_excerpt.pdf), date de recherche 26-05-2010.

<sup>20</sup> - Dossier pour la paix. Extraits de textes et discours du Secrétaire général des Nations Unies U Thant sur les grandes questions d'actualité 1961-1968.

cohabitation hostile entre les réfugiés rwandais et les habitants du Kivu et par les attaques contre le Rwanda orchestrées depuis les camps de réfugiés, que se greffera le démarrage de la guerre de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) dès septembre 1996, qui a vu la chute de Mobutu évincé par L-D Kabila. Lors de cette première guerre, l'ONU, dont la mission principale est pourtant le maintien de la paix et de la sécurité, est totalement absente et silencieuse.

Alors que les troupes de Kabila étaient aux portes de la capitale, l'ONU s'occupait plus des enquêtes de droits de l'homme que des combats en cours. Le CS dénonçait surtout l'obstruction exercée par les rebelles contre une enquête sur les violations des droits de l'homme au Zaïre. Car, les responsables de la rébellion interdisaient à l'ONU d'aller enquêter dans l'Est du pays alors que les témoignages sur des exactions commises par les rebelles se multipliaient. La mission désignée par l'ONU avait été d'ailleurs interdite d'accès aux zones contrôlées par les troupes de l'AFDL. Aussi, l'envoyé spécial de l'ONU Mohammed Sahnoun évoquait-il le cessez-le-feu qui ne pouvait empêcher l'avancée de l'AFDL. Le diplomate précisait que « M. Kabila a ordonné à ses troupes d'arrêter leur avance sur tous les fronts » alors que quelques heures plus tard, Kabila, dans une déclaration à l'agence Reuter, affirmait : « je veux que ce soit clair, un cessez-le-feu est hors de question, mes forces continueront de progresser sur tous les fronts »<sup>21</sup>. A cette faillite de l'ONU, s'ajouta le silence complice des grandes puissances qui démontrait que leurs objectifs latents avaient pris le dessus sur leurs objectifs manifestes<sup>22</sup>.

Cette complicité des grandes puissances a été bien perçue à l'ONU au moment où L-D Kabila devenait officiellement président de la RDC. Le CS s'essouffait sur une réaction appropriée aux événements récents dans ce pays. Le texte final, adopté par consensus, faisait part, dans le premier paragraphe, de l'« opposition » des membres du Conseil à « toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays ». A l'initiative de Washington, des consultations avaient abouti à un premier texte se félicitant du changement de régime à Kinshasa. Il avait été rejeté par les autres membres du Conseil, qui estimaient qu'il « n'y avait pas vraiment lieu de simplement se féliciter »<sup>23</sup>. Une nouvelle version du texte, appuyée notamment par la France, et fondée essentiellement sur la nécessité d'avoir accès aux réfugiés et, surtout, de mettre immédiatement sur pied une commission d'enquête visant à vérifier les allégations de massacres commis par les forces de Kabila, avait été bloquée par Pékin, qui insistait, comme d'habitude, sur le principe de non-ingérence dans les affaires des pays souverains. Pour le reste, le texte de l'ONU endossait le fameux plan de paix en cinq points pour le Zaïre élaboré dès le début du conflit, qui était le noyau du mandat de Mohammed Sahnoun en tant que représentant de l'ONU dans la région des Grands Lacs. Ce plan déjà largement dépassé par les événements, prévoyait entre autres, un cessez-le-feu, la tenue d'élections, ainsi que le retrait des forces étrangères, y compris des mercenaires. Quant au Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, il avait tout simplement exhorté L-D Kabila à respecter « le choix et la voix du peuple zaïrois » après sa prise du pouvoir<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> - Le Monde du 6 mai 1997, p. 1.

<sup>22</sup> - « Les objectifs manifestes sont ceux que l'acteur avance pour expliquer son action mais les objectifs latents sont ses objectifs réels, même si encore une fois il ne les a pas toujours ni clairement formulés ou explicités, ni même obligatoirement présents consciemment à l'esprit », ROJOT (J), op. cit., p. 219.

<sup>23</sup> - Le Monde du 31 mai 1997, p. 2.

<sup>24</sup> - Le Monde du 20 mai 1997, p. 1.

## 2. 2. L'intervention tardive et inefficace lors du second conflit (1998-2003)

L'ONU intervient tardivement dans la seconde guerre du Congo, une intervention qui s'avère jusqu'à présent inefficace malgré quelques succès.

### a – Une intervention tardive

En mai 1998, L-D Kabila accuse ses anciens protecteurs de piller les ressources minières et agricoles de l'Est du pays, et de porter atteinte à l'intégrité territoriale de la RDC, en occupant la zone frontalière du Kivu. Il dénonce, en particulier, la volonté expansionniste du Rwanda vers cette région qui devient la véritable poudrière d'un conflit régional larvé. Les pays concernés réfutent ces accusations. Le Rwanda continue de justifier sa présence en RDC par la seule nécessité d'y combattre les extrémistes hutus rwandais qui y ont trouvé refuge depuis le génocide de 1994 et qui tentent des incursions dans le pays pour y reprendre le pouvoir. De même, l'Ouganda persiste à justifier la sienne par l'obligation de sécuriser également ses frontières face aux infiltrations des mouvements rebelles qui oeuvrent à partir de leurs bases arrière au Kivu. Enfin, les troupes venues du Burundi occupent aussi le Kivu pour lutter contre les rebelles hutus burundais qui y entretiennent également des bases arrière pour rétablir un pouvoir hutu au Burundi. Les objectifs des nouveaux alliés se dessinent clairement : non seulement sécuriser les frontières pour empêcher les infiltrations de rebelles venus de RDC vers leur pays respectif, mais aussi renverser L-D Kabila devenu imprévisible et trop menaçant pour eux. De surcroît, et surtout, il s'agit de consolider leur mainmise sur l'exploitation illicite des fabuleuses richesses de l'Est de la RDC.

C'est ainsi qu'en 1998-2003, suit un deuxième conflit, le conflit des Grands Lacs, dans lequel ces mêmes pays soutiennent une nouvelle rébellion pour écartier cette fois L-D Kabila du pouvoir. Le conflit prend alors une dimension régionale d'une grande complexité en raison de l'implication de sept pays africains et de nombreux groupes rebelles dans les combats, pillant les ressources naturelles de la RDC et commettant les pires atrocités sur la population.

Alors que cette seconde guerre est déclenchée le 2 août 1998, il faudra attendre le 31 août pour que le CS appelle à un cessez-le-feu et au retrait des armées étrangères, plaçant sur le même pied ceux que les Congolais appelaient les « forces d'agression » et les « forces invitées » (c'est-à-dire les militaires envoyés par les pays de la SADC). Ceci démontre le manque de l'idée d'engagement de sa part alors que c'est sa fonction inscrite dans la Charte. Le processus de paix est surtout l'œuvre des Africains à travers les accords de Lusaka, Luanda, Pretoria et les résolutions de Sun City. C'est d'ailleurs lors de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1999, que les Nations Unies sont sollicitées par les parties pour établir une opération de maintien de la paix en RDC qui devait entre autres, développer un plan d'action pour la mise en place d'un accord de cessez-le-feu pour tous les concernés. Cette mission sera connue plus tard comme la Mission des Nations Unies pour la RDC (MONUC). Face à ce retard de l'ONU, D. Moïsi nous livre quelques raisons : « parce que les Nations Unies, en vertu de leur mandat, ne peuvent être que réactives, elles interviennent toujours trop tard. Chaque fois qu'une intervention se révèle nécessaire, la composition de la brigade de « pompiers » doit être renégociée. La lenteur avec laquelle la coalition ad hoc est constituée contraste tragiquement avec l'urgence qui serait nécessaire à la réussite de l'intervention »<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> - MOISI Dominique, « Les Nations Unies entre paix incertaine et justice sélective », dans Ramses 2002, p. 62.

## **b – Un engagement quasi inefficace**

La MONUC a été déployée en décembre 2000. Elle fut tout d'abord une spectatrice passive, une posture qui entama sa crédibilité. Les forces des Nations Unies étaient placées dans une situation impossible. Car n'ayant pas l'autorisation d'ouvrir le feu, les militaires déployés en Ituri se sont montrés incapables d'empêcher les massacres récurrents. C'est le cas lors de l'attaque et la prise de Moliro et des violences à Bunia. Elle commet également des exactions.

L'attaque et la prise de Moliro, en pleine période de négociations politiques congolo-congolaises tendant à trouver une issue politique à la crise qui sévit en RDC, ont provoqué la décision de la délégation gouvernementale congolaise de suspendre sa participation aux travaux du fait que l'incident constituait une violation flagrante de l'Accord de Lusaka dont la MONUC est justement chargée de veiller au strict respect. Le gouvernement congolais accusa la MONUC « de ne se contenter que de constater les faits ». Il a fallu un coup de colère du CS pour obtenir l'évacuation sans conditions des troupes rebelles de Moliro et le retour de la délégation gouvernementale à la table des négociations à Sun City, Afrique du Sud.

La Ville de Bunia quant à elle, capitale de l'Ituri, change plusieurs fois de mains durant les combats, particulièrement après le retrait des troupes ougandaises en mai 2003 consécutivement à la signature de l'accord général de Pretoria, mettant fin à la deuxième guerre du Congo. La MONUC se trouve alors incapable de faire face aux violences. Il faut l'envoi des militaires français début juin pendant l'opération Artémis pour stabiliser la situation. Mais les troupes françaises ne peuvent désarmer les milices qui attendent leur départ. Par ailleurs les armes circulent abondamment sur place, soit du fait de la contrebande menée par d'importants intermédiaires comme le célèbre Viktor Bouts, soit par transit après fabrication sous licence en Ouganda ou au Zimbabwe. En plus, les Casques bleus se sont comportés aussi mal que n'importe quelle troupe en RDC. Ses troupes se conduisant parfois comme des occupants et commettant de nombreuses exactions.

Ces faits démontrent l'impuissance des forces de l'ONU face à des groupes qui poursuivent la guerre par d'autres moyens, dont ceux de la criminalité. C'est la résolution 1493 qui a accru la capacité militaire de la MONUC et l'autorisa à utiliser tous les moyens nécessaires pour accomplir son mandat. Malgré tout, la crédibilité de la MONUC est bien entamée et elle doit faire plus pour s'adjuger la confiance des Congolais. Cependant, le bilan de la MONUC n'est pas entièrement sombre et bon nombre de Congolais le reconnaissent surtout qu'elle est épaulée par d'autres forces.

Elle a réussi quelque peu désenclaver l'intérieur de la RDC par des opérations humanitaires ponctuelles en faveur de certaines régions reculées. Elle essaie tant bien que mal d'obtenir la libre circulation des marchandises et des hommes d'affaires sur le fleuve Congo depuis Kinshasa vers la ville de Kisangani. La création de "Radio Okapi" dont le réseau de correspondants en territoire encore sous contrôle rebelle suscita, chez les auditeurs, un sentiment de confiance dans une certaine unicité du pays. En plus, les déploiements de la MONUC et Artémis permirent de consolider le processus de stabilisation de la RDC. Toutefois, la transition démocratique restait à assurer et, en 2006, dans l'optique de la tenue des premières élections présidentielles et législatives pluralistes depuis quatre décennies, l'Union européenne (UE) allait à nouveau, à la demande de Secrétaire général des Nations Unies et des autorités de Kinshasa, consentir à déployer une force militaire destinée à assurer la sécurité du processus démocratique, en soutien de la MONUC et en complément des opérations civiles EUPOL Kinshasa et EUSEC RD Congo lancées respectivement en avril et

juin 2005 en vue de former les forces armées et de police congolaises. Ainsi, le 27 avril 2006, le Conseil Affaires générales et relations extérieures adopta l'action commune 2006/319/PESC créant l'EUFOR RDC dont le mandat avait été fixé deux jours plus tôt par la résolution 1671 du CS de l'ONU. Ce mandat donnait essentiellement pour mission à l'EUFOR d'appuyer la MONUC en qualité de force de réaction rapide pendant la période électorale.

La résurgence des conflits dans la province du Kivu et surtout l'offensive militaire de la rébellion du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de l'ex-général congolais Laurent Nkunda alors que la MONUC est toujours présente en RDC, démontrent que ce pays n'est pas encore au bout de ses peines. Ceci d'autant plus que pendant les six mois du conflit, Joseph Kabila, qui souffre d'une perte de confiance depuis la signature des contrats miniers et de coopération avec la Chine, a pu constater la solitude internationale de la RDC, l'inefficacité de l'ONU, le désintérêt des Etats-Unis occupés par leurs élections présidentielles, les divisions de l'UE, les atermoiements de l'Union Africaine et de la SADC.

Dans l'ensemble, l'ONU n'est pas sortie grandie de ses opérations en RDC menées depuis 1960. Celles-ci ont souligné les limites de sa volonté et de sa capacité d'action et laissent percevoir que son engagement en vue de la préservation de l'indépendance de ce pays est mitigé. Cette situation s'explique en grande partie par le fait que son engagement est instrumentalisé par ses membres les plus puissants qui, à côté de l'objectif global de l'organisation, poursuivent leurs propres intérêts dans les jeux où ils sont impliqués.

## **II – UN ENGAGEMENT INSTRUMENTALISE PAR SES MEMBRES LES PLUS PUISSANTS**

Au sein des Nations Unies, les acteurs sont inégaux. Certains Etats y occupent des positions d'influence, étant membres permanents du CS. Ils sont les principaux bailleurs de fonds et sont amenés à se prononcer sur les dossiers de conflits gérés par le CS. C'est le cas des conflits en RDC dans lesquels les Etats-Unis et la France, placés dans un contexte d'interdépendance stratégique instrumentalisent l'ONU et sont parfois en contradiction avec ses objectifs.

### **A – Le jeu des intérêts américains comme facteur d'inertie ou d'action de l'ONU**

Les Etats-Unis qui représentent beaucoup pour l'ONU<sup>26</sup>, utilisent depuis la crise de 1960, les Nations Unies comme un instrument occasionnel de leur politique étrangère en RDC. Ce recours au multilatéralisme comme entreprise intéressée est au cœur de la politique de la première puissance mondiale dès la fin de la seconde guerre mondiale<sup>27</sup>. Elle s'illustre par son soutien à l'action de l'ONU dans le conflit de 1960 et aux deux guerres du Congo conduisant

---

<sup>26</sup> - A ce propos, Pierre de Senarclens par exemple écrit : « Ils ont assumé une part déterminante dans la création et le développement des Nations Unies. Ils ont exercé longtemps une influence décisive sur leur évolution politique. Ils ont toujours fourni à leurs activités une impulsion de premier plan », DE SENARCLENS (P), op. cit., p. 16.

<sup>27</sup> - « Ni Roosevelt, ni Truman n'étaient altruistes par nature. Leur engagement en faveur du développement des institutions multilatérales relevait d'un mélange d'expériences, de calculs et d'idéaux. (...) La forme hiérarchique des principales institutions multilatérales constitue une claire illustration de cette part d'intérêts nationaux qui a conduit les architectes du multilatéralisme à le servir en s'en servant », DEVIN Guillaume, « Le multilatéralisme est-il fonctionnel ? », dans BADIE Bertrand et DEVIN Guillaume (dir.), Le multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale, Paris, La découverte, 2007, p. 152.

au suivisme ou à l'inertie des Nations Unies. Des actions qui dissimulent mal leurs enjeux latents.

## 1 – Le soutien à l'action de l'ONU dans le conflit de 1960

En 1960, les Etats-Unis utilisent les troupes de l'ONU pour imposer leur domination en RDC présentée comme un rempart face à l'expansion du communisme en Afrique dans le contexte de la guerre froide. Mobutu que beaucoup d'auteurs décrivent comme un agent de la CIA<sup>28</sup>, devient l'allié de l'Occident au cœur de cette Afrique convoitée par les « rouges ». Le 4 septembre 1960, après son premier coup d'Etat, la première action qu'il entreprend est d'ordonner l'expulsion des ambassades de l'URSS et de la Tchécoslovaquie du Congo. Les échanges diplomatiques entre le Zaïre et l'ex-URSS sont restés absents pour une longue période. Il a fallu huit ans avant que Mobutu permette la réouverture de l'ambassade soviétique à Kinshasa. Malgré cela, les relations entre Kinshasa et Moscou sont restées en général tendues pendant le régime Mobutu. Moscou est l'une des rares grandes capitales du monde que Mobutu n'a pas visitées pendant tout son règne. On comprend pourquoi en 1963, en pleine crise congolaise, l'état-major américain lui décerne, sur ordre du président Kennedy, la plaque de commandeur de la Légion du mérite. Ses propos lors de cette cérémonie sont assez éloquentes à cet égard : « en nettoyant son pays des éléments étrangers communistes, il a prouvé qu'il était le gardien de la liberté et un ami des nations libres du monde »<sup>29</sup>.

Les Etats-Unis sont également soutenus dans leurs actions par le Secrétaire général qui fait leur jeu. Son rôle n'est pas neutre et renforce ce pays. P. De Senarclens le laisse percevoir en ces termes : « si le Secrétaire général n'est pas l'homme d'un camp, si son objectif n'est autre que de satisfaire les « besoins du peuple congolais » en facilitant l'établissement d'un Etat dans cette colonie abandonnée, son engagement s'inscrit entièrement dans la logique occidentale, dans le prolongement de la « mission sacrée » d'une autre époque. Il fait objectivement le jeu des Etats-Unis en cherchant l'établissement et la consolidation de forces et d'institutions libérales, en s'efforçant de prévenir l'intervention de l'URSS. Rien d'étonnant que les Etats-Unis en viennent à appuyer de bout en bout l'opération des Nations Unies et la position du Secrétaire général au Congo »<sup>30</sup>. Par leur position au sein de l'ONU, les Etats-Unis se comportent comme le plus puissant dans toute organisation, en amenant ainsi le Secrétaire général dans son jeu : « le plus puissant joue sur plusieurs relations de pouvoir cumulables mais tous ont des stratégies »<sup>31</sup>. Ceci d'autant plus que « l'autonomie du Secrétaire général et la politisation de sa fonction sont avérées tant qu'elles ne mettent pas en cause les intérêts supérieurs des grandes puissances, singulièrement aujourd'hui des Etats-Unis »<sup>32</sup>.

## 2 – Le soutien des deux guerres du Congo conduisant au suivisme ou à l'inertie de l'ONU

Si lors de la crise de 1960, les Etats-Unis sont en faveur de son règlement et y engagent

<sup>28</sup> - C'est par exemple le cas de WAUTHIER ( C), op. cit., p. 110.

<sup>29</sup> - Cité par Le Monde du 20 mai 1997, p. 11.

<sup>30</sup> - DE SENARCLENS (P), op. cit., p. 118.

<sup>31</sup> - ROJOT (J), op. cit., p. 230.

<sup>32</sup> - BOURGI Albert, « L'élection du nouveau Secrétaire général de l'ONU », p. 844, site internet : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/58\\_Bourgi.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/58_Bourgi.pdf), date de recherche, 26-05-2010.

l'ONU, ils vont par la suite soutenir les deux guerres de la RDC en induisant les Nations Unies à l'inertie ou au suivisme.

### **a – L'entrée de l'ONU dans le jeu des Etats-Unis par son suivisme lors de la première guerre du Congo**

Lors de l'offensive engagée en 1996 par L-D Kabila contre le président Mobutu, les Etats-Unis auraient apporté un soutien au chef de l'AFDL. Plusieurs sources prétendent qu'une aide aurait été accordée pour la coordination de l'offensive et un soutien important en communications. Force est de constater que la coordination de l'offensive a été excellente et que les troupes de l'Alliance semblent avoir été très bien au courant des mouvements de troupes de leurs adversaires. Selon l'agence de presse chinoise, trois postes d'observation ont été installés par l'armée américaine : à Fort Portal en Ouganda, à Kigali et à Brazzaville. Des aides matérielles auraient été également accordées. Plusieurs indications reprises dans la presse écrite sont confirmées par des témoignages de terrain. On parle d'uniformes, des moyens de transmission, de livraison d'armes et de munitions, de véhicules de transport militaire<sup>33</sup>.

Sur le plan financier, le secteur des mines américaines et canadiennes auraient prêté main-forte à l'alliance : dès le contrôle de Goma, des entreprises minières de ces pays ont jugé bon de soutenir les futurs maîtres du Zaïre. L'opération de (semi) privatisation du secteur minier déjà en cours sous le Premier ministre Kengo a été « adaptée » aux circonstances, et certains nouveaux contrats ont été négociés, parmi lesquels un contrat-mammoth avec l'entreprise « America Mineral Fields », portant sur l'entièreté de la concession Gécamines. Une autre entreprise, Tenke Fungurume Mining Inc., aurait viré la première tranche du paiement conclu pour la concession qu'elle allait exploiter. Des paiements auraient été effectués par des riches hommes d'affaires zaïrois. L'AFDL aurait également bénéficié des conseils des Américains.

En plus de ce soutien direct, les Etats-Unis ont usé de la voie diplomatique pour accélérer l'arrivée de L-D Kabila au pouvoir. Ils ont parrainé avec l'Afrique du Sud, des rencontres entre Mobutu et Kabila en vue de négocier le départ de Mobutu, assistés de l'envoyé spécial de l'ONU qui n'a que joué son jeu. Car, la délégation américaine de Bill Richardson n'a pas hésité à demander à Mobutu de songer à prendre sa retraite, lui donnant des garanties pour ses biens matériels, sa famille personnelle et sa famille politique. Bill Richardson avait adressé cette mise en garde de Clinton à Mobutu : « nous ne voulons pas voir votre cadavre demain traîner dans les rues de Kinshasa »<sup>34</sup>. Le « Grand léopard » avait finalement accepté cette idée, promettant de s'effacer de la scène politique zaïroise. Aussi, Américains, Français et Sud-africains s'efforçaient-ils de convaincre Mobutu de nommer à la tête de son pays une autorité de transition, une personnalité zaïroise indépendante avec laquelle le chef rebelle devait négocier. Cette idée était encore bien partagée par l'ONU. Car, dans l'entourage de son envoyé spécial et de l'OUA, l'ambassadeur Mohamed Sahnoun, on observait que l'important était d'éviter que le dénouement de la crise soit purement militaire. Il s'agissait de forcer Kabila « à donner des gages de démocratie, en acceptant un échéancier avec à terme des élections »<sup>35</sup>. Il n'est donc pas surprenant que dès la prise de Kinshasa par les troupes de l'AFDL, les Etats-Unis aient été parmi les premiers à reconnaître de facto le nouveau régime :

---

<sup>33</sup> - KENNES Erik, « La guerre au Congo », site internet : [www.ua.be/objs/00110992.pdf](http://www.ua.be/objs/00110992.pdf), date de recherche 26-05-2010.

<sup>34</sup> - Richardson Bill, ambassadeur américain à Kinshasa cite par ADJAGBE (M), BANYONGEN (S), op. cit, p. 8.

<sup>35</sup> - Le Monde du 8 mai 1997, p. 2.

« il n'est pas nécessaire de proclamer formellement que nous reconnaissons le (nouveau) gouvernement »<sup>36</sup>, avait déclaré le porte-parole du département d'Etat. Cette reconnaissance consacre la victoire symbolique des Etats-Unis sur la France qui n'a cessé au cours de ce conflit, de démontrer que les deux pays se comportaient en partenaires rivaux en RDC.

### **b –L'inertie de l'ONU face au soutien des Etats-Unis à la seconde guerre du Congo**

Arrivé au pouvoir, L-D Kabila perd progressivement ses meilleurs soutiens : Etats-Unis, Afrique du Sud. Une offensive rwando-ougandaise est engagée afin de déloger le nouvel homme fort de la RDC et semble soutenue par les Américains comme l'écrit C. Breackman : « à Kigali, quelques jours après le début des opérations, un responsable du renseignement, sous le sceau de l'anonymat, me confia les véritables raisons de l'entreprise : « les Américains nous ont demandé d'écartier Kabila, qui ne leur convient pas... »<sup>37</sup>.

L'attitude des Américains envers L-D Kabila était donc claire : « soutien tant qu'il reste sous protection rwando-ougandaise et lâchage dès que les relations se dégradent ». C'est dans ce contexte qu'en septembre 1997, les Américains deviennent hostiles à L-D Kabila et se sentent déçus par les orientations économiques et politiques du régime de Kabila. C. Breackman rapporte une fois de plus qu'en juillet 1998, « les Américains avaient encouragé le Rwanda et l'Ouganda à se débarrasser de Kabila qu'ils jugeaient incapable de diriger un Etat suivant les règles du libéralisme et qui remettait en cause les contrats passés avec les sociétés minières. Ils estimaient qu'aucune paix durable ne pouvait être conclue tant que le vieux rebelle ami de Cuba, de la Corée du Nord et de la Libye serait aux commandes »<sup>38</sup>.

L'inertie des Nations Unies semble cette fois-ci totale pour une longue période dans une guerre que soutient un membre permanent du CS d'une institution ayant pourtant pour mission principale le maintien de la paix et de la sécurité internationale. En jouant un rôle en contradiction avec celui de l'ONU, les Etats-Unis affaiblissent en même temps cette institution. C'est étant sollicitées de toutes parts que les Nations Unies, outre les appels lancés par le CS pour un cessez-le-feu, suite à l'initiative du Secrétaire général, Kofi Annan, désignèrent un envoyé spécial, Moustapha Niasse. Après tout, l'issue de la guerre sera favorable aux Américains. Car c'est dans ce contexte de violence que L-D Kabila sera assassiné en janvier 2000. La faiblesse de l'implication internationale équivalait pratiquement à une approbation de la guerre.

### **3 – Les enjeux des Etats-Unis dans leur processus de domination ou de contrôle de l'ONU en RDC**

Que ce soit en 1960, 1996 ou 1998, l'intervention américaine dans les crises en RDC à travers la domination ou le contrôle de l'ONU, est sous-tendue par des enjeux latents. Car, « les Etats-Unis tendent à ne percevoir l'Afrique que lorsque ses problèmes rejoignent les inquiétudes, les préoccupations de Washington »<sup>39</sup>. Ceux-ci sont surtout économiques et stratégiques.

En effet, accéder aux ressources naturelles de la RDC devient actuellement un défi majeur

<sup>36</sup> - Le Monde du 21 mai 1997, p. 2.

<sup>37</sup> - BREACKMAN (C ), op. cit., p. 63.

<sup>38</sup> - Le Soir, 3 février 2001.

<sup>39</sup> - MOREAU DEFARGES Philippe, Relations internationales. 1. Questions régionales, Paris, Seuil, 1997, p. 301.

d'autant plus que le pays avait bénéficié d'un rapprochement inextricable avec la France pendant la guerre froide. L'avènement de l'unipolarité met fin à la sous-traitance impériale et ouvre la porte au règlement des comptes. Au niveau de la politique étrangère américaine, la menace soviétique a cédé dans l'ordre de priorité à la conquête des ressources minières africaines. Les déclarations de guerre à la France devenue nouvelle rivale se sont multipliées ainsi que le résume Philpot : « nous devons assurer notre accès aux immenses ressources naturelles de l'Afrique, un continent qui renferme 78% de réserves mondiales de chrome, 89% de colbat ». La déclaration a été plus explicite lorsque feu Ron Brown alors Secrétaire d'Etat au Commerce affirmait : « les Américains vont tenir la dragée haute aux partenaires traditionnels de l'Afrique, à commencer par la France. Nous ne laisserons plus l'Afrique aux Européens ». Le Secrétaire d'Etat d'alors Warren Christopher n'était pas en reste : « Le temps est fini où l'Afrique pouvait être divisée en sphères d'influences, où des puissances extérieures pouvaient considérer des groupes entiers des pays comme leur domaine réservé. Aujourd'hui, l'Afrique a besoin de tous ses amis et pas du patronage de quelques –uns »<sup>40</sup>.

La MONUC participe également de cette violence structurelle dont Washington a fait usage pour dominer Paris sur le chemin de Kinshasa<sup>41</sup>. Le choix de ses responsables a été stratégique d'autant plus qu'il existe une méfiance entre le Canada et la France depuis le « Vive le Québec libre » du général de Gaulle. Ainsi verrouillée, cette institution a été un instrument de domination américaine par excellence comme le témoigne les aveux de Raymond Chrétien : « en me nommant, M. Boutros Ghali choisissait quelqu'un qui voulait travailler avec les Américains. J'ai insisté pour que les autres représentants internationaux soient sortis (...) pendant mon mandat »<sup>42</sup>. Sur le plan stratégique, les Etats-Unis considèrent la Région des Grands Lacs dont fait partie la RDC, comme un des cordons contre l'intégrisme endémique et un poste d'observation de l'Océan Indien.

Dans l'ensemble, nous pouvons admettre à partir du cas de la RDC que : « les Etats-Unis veulent dominer l'ONU, utiliser l'organisation à leurs propres fins, présenter ces fins comme étant le bien universel et attendre qu'on les en remercie. Les Etats-Unis conçoivent l'ONU comme une feuille de vigne servant à camoufler leurs objectifs politiques pour obtenir l'adhésion des alliés et faciliter celle de l'opinion américaine, en présentant les interventions militaires comme des opérations humanitaires et multilatérales»<sup>43</sup>. On peut dès lors comprendre l'impuissance des Nations Unies en Afrique, impuissance qui n'est que le reflet d'une paralysie générale imposée par les Etats-Unis<sup>44</sup>. Car, dans les années 1990, le CS était souvent perçu comme un instrument de la politique étrangère des Etats-Unis. La sollicitation de l'ONU par la France constitue également une stratégie de rationalisation de ses objectifs en RDC.

## **B – La rationalisation par la France de ses objectifs latents en sollicitant l'ONU**

En dehors de la crise de 1960, la France adopte dans les autres conflits congolais, une

---

<sup>40</sup> - Cités par ADJAGBE (M), BANYONGEN (S), op. cit., p. 6.

<sup>41</sup> - A en croire Galtung, la violence structurelle renvoie à une forme de violence provoquée par les structures ou institutions d'une société donnée, qui empêche les individus de se réaliser.

<sup>42</sup> - cité par ADJAGBE (M), BANYONGEN (S), op. cit., p. 11.

<sup>43</sup> - Courrier International n°316 du 21 au 27 novembre 1996, p. 7.

<sup>44</sup> - DECAUX Emmanuel, "Les Nations Unies et la région des Grands Lacs", p. 39, site internet : [www.politique-africaine.com/numeros/pdf/068032.pdf](http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/068032.pdf), date de recherche, 26-05-2010.

stratégie consistant à rationaliser ses objectifs latents en sollicitant constamment l'action de l'ONU comme rempart face aux convoitises américaines.

Si en 1960, la France a joué la carte de la sécession katangaise et fait obstacle à l'action des forces de l'ONU, elle est devenue par la suite favorable aux interventions des Nations Unies dans ce pays en modifiant les modalités d'intervention. Ce changement de comportement se caractérise par le renoncement aux interventions armées décidées sur une base bilatérale, sans un appui diplomatique et même militaire négocié dans une arène multilatérale, principalement le CS de l'ONU. Une volonté d'influer sur un conflit en Afrique conduit à privilégier la négociation d'un déploiement de Casques bleus de l'ONU au CS et toute opération armée nationale ou multinationale décidée en parallèle d'un tel déploiement doit veiller en priorité à appuyer ce dernier pour lui éviter un échec fortement médiatisé, tel que ceux rencontrés en Somalie, au Rwanda ou en ex-Yougoslavie dans la première moitié de la décennie 1990. A travers les deux guerres du Congo, le CS émerge comme espace social progressivement imbriqué dans l'environnement des décideurs de la politique africaine de la France.

Lors du premier conflit de 1996, la France apporta un soutien divers à Mobutu. Par exemple, un dispositif de mercenaires est mis en place par la DST, le réseau de Charles Pasqua et celui de Jacques Foccart<sup>45</sup>. Ce pays était l'Etat le plus engagé en faveur d'une intervention militaire en RDC. Washington interpréta ce soutien français à Mobutu comme une provocation selon son ambassadrice Melissa Wells : « Ne pensez pas qu'on vous laissera nous lancer un autre affront au Zaïre »<sup>46</sup>. On comprend pourquoi au cours de ce conflit, la France n'a pu mobiliser l'ONU en vue d'une intervention face au membre le plus puissant du CS ayant une force au jeu supérieure à la sienne. Celle-ci aurait bien souhaité l'intervention des Nations Unies selon ce résumé de Jacques Godfrain, Ministre de la Coopération, sur le comportement de Paris dans la crise zaïroise : « Nous avons été pour une conférence régionale des pays riverains des grands lacs sous l'égide de l'ONU et de l'OUA »<sup>47</sup>. De façon péremptoire, le chef de mission américaine a opposé une fin de non-recevoir à la proposition de la France d'envoyer une force d'intervention au Kivu. « Nous savions que la France voulait sauver Mobutu. Or, pour nous, il était justement question d'éviter d'offrir la moindre chance à Mobutu »<sup>48</sup>.

La France sera encore plus active lors du conflit de 1998. Car, elle a fortement encouragé l'implication progressive des Nations Unies, de l'UE et des acteurs africains dans les Grands Lacs et en particulier en RDC. Elle adopte ainsi une stratégie consistant à déplacer les frontières de l'organisation et à constituer un « environnement négocié »<sup>49</sup>.

En effet, lors de cette deuxième guerre du Congo, la France, initialement hostile à Kabila père, finit par se ranger du côté de Kinshasa, fût-ce pour de très mauvaises raisons, faire payer à Kagame d'avoir, en 1994, chassé du pouvoir un régime hutu ami de la France. Sous l'impulsion de Paris, et en particulier grâce à l'action de l'ambassadeur Jean-David Levitte, le CS multiplie les résolutions demandant le retrait des troupes étrangères et commande les enquêtes sur le pillage des ressources naturelles qui feront grand bruit. Sous l'influence du même ambassadeur, le CS de l'ONU s'exaspère de voir toutes ses résolutions demeurer lettre

---

<sup>45</sup> - Pour plus de détails sur l'envoi de mercenaires par la France en faveur de Mobutu dès 1996, lire VERSCHAVE François-Xavier, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998, pp. 253-282.

<sup>46</sup> - ADJAGBE (M), BANYONGEN (S), op cit, p. 7.

<sup>47</sup> - Le Monde du 19 mai 1997, p. 3.

<sup>48</sup> - Simpson D., ambassadeur américain à Kinshasa cité par ADJAGBE (M), BANYONGEN (S), op cit., p.10.

<sup>49</sup> - FRIEDBERG (E), op. cit., p. 98.

morte<sup>50</sup>. La France a également fait un important lobbying au CS pour qu'une opération de maintien de la paix soit déployée en RDC. Ainsi, en vue du déploiement de l'opération EUFOR RDC, elle a fortement plaidé en ce sens dès la fin de l'année 2005 au sein du CS de l'ONU. C'est d'ailleurs la France (dans l'opération Bengua) qui constitua l'ossature de la force européenne.

La France a encouragé la montée en puissance dans la région des Grands Lacs, à travers l'ONU, de l'UE qui s'est affirmée aujourd'hui comme un acteur majeur du processus de paix en RDC. L'UE a ainsi été le premier bailleur des élections, qu'elle a financé à hauteur de 250 millions d'euros. Elle est également le premier partenaire de la RDC en terme d'aide publique au développement. Le rôle de l'UE s'est en particulier affirmé au travers de l'Opération Artémis, menée en Ituri en juin et août 2003, qui est la première opération militaire de l'UE en Afrique. La France a été la nation-cadre. La mission de l'UE était composée à 90% des militaires français et le commandant de la force, le général Thonier, était également Français. Cette mission était la première d'une coopération entre l'ONU et l'UE. Le CS avait rendu possible Artémis par sa résolution 1484 du 30 mai 2003, placée sous le chapitre VII de la Charte. Dans le prolongement de cette opération, l'UE s'est engagée dans une coopération en matière sécuritaire avec les autorités congolaises avec le lancement de deux missions (PESD), l'une dans le domaine de la police (EUPOL), l'autre dans le domaine de l'appui à la réforme de l'armée congolaise (EUSSEC).

Par ailleurs, l'UE a décidé, à la demande des Nations Unies, de déployer de juillet à décembre 2006, une mission de sécurisation des élections (EUFOR) en soutien de la MONUC. La France a été avec l'Allemagne le principal contributeur de cette force. Elle a constamment soutenu la consolidation de la MONUC (augmentation de ses effectifs jusqu'à 18 000 hommes, mandat placé sous chapitre VII de la Charte de l'ONU, concentration des effectifs à l'Est) pour participer à la sécurisation, en particulier dans les régions de l'Est. Ayant compris la duplicité américaine en soutien aux rebelles, la France a convaincu le CS à adopter la résolution 1080 plaçant le mandat de la MONUC sous le chapitre 7. C'est aussi à l'initiative de la France qu'en 2001, le CS a été saisi du problème et qu'un groupe d'experts a été chargé de procéder à une étude sur le pillage des ressources naturelles du Congo opérée durant la période des hostilités.

Ces diverses actions louables de la France en vue d'éviter la violation de l'intégrité et de la souveraineté de la RDC, ne sont pas exemptes d'enjeux latents même s'ils sont presque nuls<sup>51</sup>. Sur le plan géopolitique, la RDC est importante pour la construction d'un espace régional africain. L'enjeu économique n'est pas non plus à négliger. Ainsi, Jacques Foccart justifiait-il l'intérêt de la France pour la RDC en ces termes : « Le Congo-Léopoldville, le Zaïre aujourd'hui, est le plus grand pays francophone d'Afrique. Il dispose de ressources naturelles considérables »<sup>52</sup>. On peut comprendre pourquoi le président Sarkozy dont le pays n'est plus le plus grand partenaire de la RDC, ait préconisé un partage entre le Rwanda et la RDC de l'espace régional et des richesses du Kivu, lors de sa visite dans la région des Grands Lacs en 2009. Les actions françaises ont également un enjeu symbolique en tant que puissance moyenne : « Les puissances moyennes, notamment la France, trouvent là une chance de survie, comme si l'excès d'unilatéralisme du plus fort précipitait les Etats de

<sup>50</sup> - BRAECKMAN, (C ), op. cit., p. 136.

<sup>51</sup> - Jean-François Bayart observe ainsi que : « Museveni a été toujours très ouvert à la coopération et aux investisseurs français. (...) La France est ainsi devenue l'un des premiers partenaires économiques de l'Ouganda, alors que ses intérêts au Zaïre demeurent pratiquement nuls », cité par Le Monde du 3 mars 1997, p. 3.

<sup>52</sup> - Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard, tome 1, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997, p. 310.

second rang vers les Nations Unies »<sup>53</sup>. Le dernier enjeu est culturel à travers la promotion de la langue française.

## CONCLUSION

En définitive, l'ONU s'est effectivement engagée en RDC pour préserver l'indépendance de ce pays depuis la première crise de 1960. Cependant, elle n'a pas réussi à fournir des garanties d'indépendance politique et d'intégrité territoriale à la RDC. Elle est encore présente dans ce pays dans une intervention de « state-building »<sup>54</sup> menée par la MONUC<sup>55</sup> qui, loin de répondre aux conditions de terrain, renvoient d'abord aux intérêts stratégiques des Etats occidentaux<sup>56</sup>. Dans l'ensemble, l'ONU peine depuis à retrouver une mission historique de grande ampleur en RDC comme ce fut le cas pour la décolonisation. A la longue, elle devient plutôt un obstacle pour l'indépendance de ce pays alors qu'elle était chargée de le protéger.

D'une part, ses actions sont fondées sur le jeu d'influence des grandes puissances, principalement la France et les Etats-Unis qui s'imposent comme les acteurs pertinents dans la résolution des conflits en RDC. Cette étude a permis de démontrer que leurs diverses actions et inactions au sein de l'ONU ou à l'extérieur à propos des crises congolaises, ne sont très souvent que des digressions masquant des objectifs réalistes : défendre leurs propres intérêts. Ces deux pays servent et se servent de l'ONU en RDC et la fin de la bipolarité ne signifie pas la fin des ingérences en Afrique. La présence continue de l'ONU d'autre part, dépossède le pays de certaines de ses prérogatives de souveraineté. L'instrument de gestion des conflits participe de l'affaiblissement de la souveraineté étatique. Car, la communauté internationale se substitue aux autorités dirigeantes en élaborant les règles définissant le statut de l'Etat décomposé par les guerres. Finalement, la compétence sécuritaire est exercée de plus en plus souvent au nom de l'ONU et des organisations régionales africaines qui se sont octroyé la prérogative de maintenir l'ordre. Cet Etat se trouve ainsi instrumentalisé par des instances étrangères et, par là, « internationalisé »<sup>57</sup>. Le danger de cette situation est le risque de disqualification de la RDC en tant qu'acteur de la scène internationale par sa mise sous tutelle par l'Organisation mondiale comme l'a écrit T. Trefon dans son dernier ouvrage. Il y considère le Congo comme un géant sous tutelle<sup>58</sup>. Tout compte fait, la situation de la RDC et d'autres pays de la sous-région, laisse percevoir une fois de plus l'image de l'Afrique dont parlait F. Constantin juste après la fin de la guerre froide, une Afrique « toujours comme sujet, enjeu, victime et non comme véritable acteur »<sup>59</sup>.

---

<sup>53</sup> - BADIE Bertrand, « Quand le multilatéralisme s'impose », dans BADIE (B) et DEVIN (G) (dir.), op. cit., p. 212.

<sup>54</sup> - Il ne s'agit plus seulement de stopper des combats, mais d'organiser des processus de pacification des sociétés et de leurs rapports, notamment en contraignant ces sociétés à regarder en face les crimes commis. Ici, se pose le problème de la « construction d'Etats » (state-building). Depuis la décennie 1990, la construction d'Etats ou de nations s'impose comme l'une des rubriques majeures de l'agenda mondial.

<sup>55</sup> - Dans ce processus du state-building en RDC, la résolution 1493 de l'ONU a fixé les buts suivants à la MONUC : maintien de la paix et sécurité en Ituri et au Kivu, faciliter la transition (par des élections libres et démocratiques), établir des règles de droit et les droits de l'homme, développer les conditions humaines pour une paix durable, soutien et management (réformer et restructurer la MONUC afin qu'elle remplisse ces objectifs efficacement).

<sup>56</sup> - POULIGNY Béatrice, POUVE Raphaël, « Le state building au secours de la sécurité internationale », dans RAMSES 2004, p. 60.

<sup>57</sup> - TSHIYEMBE MWAYILA, « Ambitions rivales dans l'Afrique des Grands Lacs », Le Monde diplomatique, janvier 1999, p. 10.

<sup>58</sup> - TREFON Théodore, Réformes au Congo : attentes et désillusions, Paris, L'Harmattan, 2009.

<sup>59</sup> - CONSTANTIN François, « L'Afrique ajustement et conditionnalité », dans LAÏDI Zaki (dir.), L'ordre mondial relâché, sens et puissance après la guerre froide, Paris, PFNSP, 1992, p. 233.

Cette situation contraignante pour la RDC ouvre des pistes pour une véritable indépendance de ce pays : la restauration de son intégrité territoriale, la reconstruction de l'Etat et de l'armée, le patriotisme, la promotion d'une bonne gouvernance, l'adoption d'une politique de bon voisinage et la stabilisation de toute la région des Grands Lacs.